

Mieux harmoniser le droit des affaires en Afrique

AN

Libreville/Gabon

L'ORGANISATION pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada) a tenu récemment à Brazzaville (Congo), sa 42e session du Conseil des ministres. A cette réunion, le Gabon était représenté par Ponce Jean de Dieu Bekale Meyo, expert Ohada, désigné rapporteur adjoint de la session.

Au cours de ces assises, plusieurs points ont été examinés, notamment le souhait exprimé par la

Banque africaine d'import-export (Afreximbank) qui encourage le Conseil des ministres, organe normatif de l'Ohada, à se doter d'une législation cohérente concernant l'affacturage. Le Conseil a également pris acte des décisions de ses partenaires financiers et techniques (France, Conférence de la Haye sur le droit international privé, l'OIF et la Commission des Nations unies pour le droit commercial international), qui ont tous réitéré leurs engagements aux côtés de l'Ohada. Les différents experts ont réaffirmé leur volonté manifeste à mieux



Photo : Adjal

harmoniser le droit des affaires en Afrique. S'agissant des comptes financiers au titre de l'année 2016 de l'organisation, il

ressort que sur les 4, 943 millions de francs attendus des Etats comme contributions, seulement 1, 716 million ont été recouvrés.

Pour l'exercice 2017, le projet de budget de l'institution a été arrêté à la somme de 7 498 874 050 de francs. En marge des

L'expert gabonais Ponce Jean de Dieu Bekale Meyo (d) a pris part aux travaux de l'OHADA.

travaux, une convention de partenariat entre l'Ohada et la Commission des Nations unies pour le droit commercial international a été signée.

A l'issue de ce rendez-vous, le Gabon a obtenu l'organisation d'une rencontre sur le droit des affaires qui sera financée par le 11e Fonds européen de développement.

Pour rappel, le droit Ohada contribue à renforcer la sécurité juridique et judiciaire des affaires des Etats membres, en favorisant l'attrait des investissements par la mise en place des règles juridiques.